

14/12/2020

Une nouvelle étude révèle l'ampleur des aires marines « de papier » européennes : 96 % d'entre elles autorisent des activités destructrices à l'intérieur de leurs limites

**La France occupe le deuxième rang des pays européens du nombre d'AMP où la
pêche est autorisée**

Les aires marines protégées (AMP) européennes ne sont que des « parcs de papier » dont la protection réelle est minime selon les révélations d'un [rapport](#) publié par l'ONG Oceana. Soixante-dix pour cent des 3449 AMP Natura 2000 évaluées sont affectées par au moins une menace majeure¹, 80% en France, et certains sites aux Pays-Bas et au Royaume-Uni en cumulent jusqu'à 12. Seuls 0,07 % de la surface du réseau d'AMP n'est touché par aucune des menaces évaluées, tandis que les engins de pêche destructeurs affectent 86 % du réseau destiné à protéger les habitats menacés.

Vera Coelho, directrice du plaidoyer en Europe pour Oceana, déclare : « *Notre étude quantifie, pour la première fois, l'effroyable réalité du plus grand réseau d'AMP en Europe qui est essentiellement composé de "parcs de papier". Pour s'accorder avec leur rhétorique ambitieuse quant aux objectifs de protection marine, il est indispensable que les gouvernements européens et la Commission européenne interdisent les activités industrielles et extractives qui se déroulent à l'intérieur des AMP, car elles sont fondamentalement incompatibles avec le concept d'aires protégées.* »

Les données issues de l'étude effectuées par Oceana révèlent que 96 % du réseau d'AMP Natura 2000 n'est pas suffisamment protecteur, du fait que les sites autorisent au moins une activité industrielle, extractive ou d'infrastructures en leur sein. Selon les normes internationales de l'UICN adoptées en 2016², ces aires ne devraient pas correspondre à la définition d'une AMP. Cela implique que moins de 0,5 % des mers européennes, soit la superficie de la Belgique, sont protégées dans des AMP effectives qui restreignent les activités nuisibles à l'environnement.

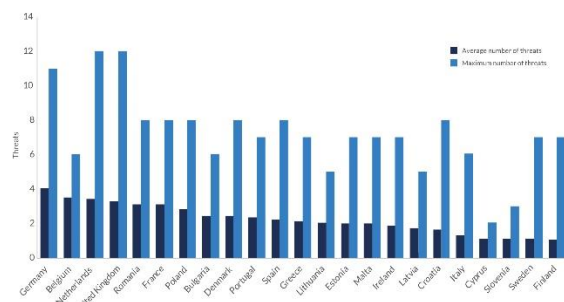
Le rapport démontre également que pour plus de 53 % d'une sélection d'AMP évaluées, aucune gestion n'a été déclarée. Dans les sites gérés, 80 % des plans de gestion sont généralement incomplets et comportent des faiblesses, telles que l'absence de mesures ciblant des menaces identifiées sur les sites. L'adoption de mesures de gestion a souvent été largement retardée – laissant ainsi certains sites sans aucune gestion pour des périodes allant jusqu'à 11 ans.

Nicolas Fournier, directeur de campagne, Protection milieu marin pour Oceana en Europe, ajoute : « *Tandis que les pays Européens visent à présent 30 % d'AMP d'ici à 2030, un changement radical est nécessaire pour doter les AMP de mordant pour restreindre les activités économiques et protéger efficacement l'environnement, en particulier dans un milieu marin dégradé et confronté à des pressions importantes et grandissantes, notamment liées au changement climatique.* »

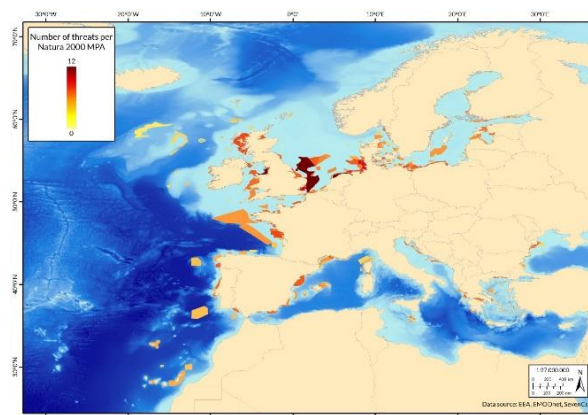
Durant cette dernière décennie, la course à la désignation d'AMP a impliqué la préséance de la quantité au détriment de la qualité, aboutissant à des AMP ne bénéficiant d'aucune gestion. Ainsi, de nombreuses AMP visent uniquement un résultat « de minimum légal » de protection pour un nombre limité d'espèces ou habitats dans chaque site plutôt que l'écosystème entier, et elles ne parviennent pas à contrer les menaces répandues telles que le trafic maritime, la pêche et le dragage. La preuve de cet échec se reflète également dans le déclin continu de la biodiversité marine à l'intérieur des AMP européennes, comme le confirme le dernier rapport sur l'État de l'environnement³ de l'Agence européenne pour l'environnement.

Oceana fait appel aux gouvernements nationaux pour changer radicalement leur gestion et imposer des interdictions à grande échelle des activités incompatibles avec les objectifs des AMP. En outre, le futur Plan d'action 2021 de l'UE visant à préserver les ressources halieutiques et à protéger les écosystèmes marins

constituera un tournant décisif pour que la Commission européenne démontre son intention de s'attaquer à la pêche destructrice dans les AMP afin d'atteindre ses objectifs en matière de biodiversité océanique.



Average and maximum number of threats per Natura 2000 MPA, by country, out of a total of 13 threats assessed.



Nombre moyen et maximal de menaces par AMP, par pays, sur un total de 13 menaces évaluées.

Nombre total de menaces enregistrées par AMP (sur un maximum de 13 menaces évaluées) en 2018.

En bref

- **551 296 km²** : superficie marine couverte par des AMP Natura 2000 en 2018
- **380 km²** : superficie totale non affectée par aucune des 13 menaces évaluées
- **0** : nombre de pays ayant moins de 50 % de leurs AMP affectées par des menaces
- **510** : nombre d'AMP protégeant des habitats autorisant les engins de pêche nuisibles
- **86 %** : superficie des fonds marins « protégés » en AMP exposés aux engins de pêche à risque
- **47 %** : pourcentage des AMP évaluées ayant déclaré disposer d'un plan de gestion
- **80 %** : pourcentage des plans de gestion évalués n'offrant pas de base solide de gestion
- **12** : nombre de menaces identifiées dans certaines aires « protégées » (sur 13 en tout)
- **0,4 %** : pourcentage de la superficie marine européenne protégée par des AMP effectives en 2018
- **30 %** : superficie marine efficacement protégée d'ici à 2030 selon le nouvel engagement pris par l'UE et le Royaume-Uni

Pour en savoir plus:

[Lire notre rapport](#)

[Plus de détail les menaces qui pèsent sur les AMP européennes, explorez notre carte interactive](#)

FIN

Notes aux rédacteurs en chef

1. L'analyse d'Oceana a couvert les 13 menaces suivantes pour le milieu marin, en 2018 : zones de mouillage, fermes d'aquacoles, dragage, décharge des résidus de dragage, pêche, puits de forage de pétrole et de gaz, installations pétrolières et gazières, trafic maritime, autres plateformes, ports, pipelines sous-marins, câbles sous-marins et parcs éoliens
2. Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Congrès mondial de la nature, Hawaï, septembre 2016. WCC-2016-Rec-102-FR
3. AEE 2020 : Une récente évaluation montre que la nature connaît en Europe un déclin continu et préoccupant : <https://www.eea.europa.eu/fr/highlights/une-recente-evaluation-montre-que>
4. Ce rapport a été rendu possible grâce au soutien de la Foundation Flotilla et du programme LIFE Européen.

Emily Fairless, Communications Officer

Tel.: +32 2 513 22 42 **M:** [+32 478.038.490](tel:+32478038490) **E-mail:** efairless@oceana.org



Oceana is the largest international advocacy organization dedicated solely to ocean conservation. Oceana is rebuilding abundant and biodiverse oceans by winning science-based policies in countries that control one third of the world's wild fish catch. With over 200 victories that stop overfishing, habitat destruction, pollution and killing of threatened species like turtles and sharks, Oceana's campaigns are delivering results. A restored ocean means that one billion people can enjoy a healthy seafood meal, every day, forever. Together, we can save the oceans and help feed the world. Visit www.eu.oceana.org to learn more.

DISCLAIMER: This message and its attachments are addressed exclusively to the recipient, and may contain confidential information subject to professional secrecy. Its communication, reproduction or distribution is prohibited without the express authorization of FUNDACION OCEANA. If you are not the intended recipient, please delete this message and inform us of the error via email.

DATA PROTECTION: Pursuant to applicable regulations on the protection of personal data, Regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016 (GDPR) and Spanish Organic Law 15/1999 of 13 December (LOPD), we inform you that the personal data and email address collected from the interested party or from public sources will be processed by FUNDACION OCEANA for the purpose of sending communications about our services and will be saved as long as there is a mutual interest to do so. The data will not be shared with third parties, except when required by law. We inform you that you can exercise the rights of access, rectification, portability and deletion of your data and those of limitation and opposition to their processing by contacting europa@oceana.org. If you believe that the processing of your data fails to comply with current regulations, you can submit a claim to the data controller at www.agpd.es.